

DECRET N° 2008-567 DU 24 JUIN 2008

Chargeant Monsieur KOGUI N'DOURO, Ministre d'Etat
Chargé de la Défense Nationale (MECDN) de l'intérim de
Monsieur TCHALA SARE Késsilé, Ministre de la Santé
pour compter du 25 au 29 juin 2008.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 Mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 Mars 2006 ;
- VU le Décret N°2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du gouvernement.

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Pour compter du 25 au 29 juin 2008, Monsieur KOGUI N'DOURO, Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale est chargé de l'intérim de Monsieur TCHALA SARE Késsilé, Ministre de la Santé.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 24 juin 2008

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI